



responsabilités concernant des travaux sur une piscine

Par **aloha13**, le **12/11/2009** à **15:13**

Bonjour,

J'ai acheté une piscine (coque) chez un pisciniste il y a un an, posée en février 2009 avec ses margelles (comprises dans l'achat de la piscine). Ces margelles ont un défaut de coloration vérifié par le constructeur des margelles. Nous avons demandé à notre pisciniste le remplacement de ces margelles. Il s'est arrangé avec le fabricant pour que ce soit ce dernier qui nous les change gratuitement bien sur (fourniture et pose). Le constructeur a accepté

Qu'en est-il de la garantie des margelles et de leur pose. Doit-elle être prolongée d'un an, qui était la durée de garantie au moment de leur pose.

Que se passera-t-il si pendant les travaux ils détériorent la piscine? Vers qui devons-nous nous retourner?

Notre pisciniste a l'air de se décharger de toute responsabilité puisqu'il n'intervient plus.

Nous n'avons pas de contrat avec le constructeur de margelle mais avec le pisciniste. Notre position est de dire: Notre interlocuteur direct est le pisciniste, s'il fait intervenir une autre entreprise pour réaliser les travaux, c'est son problème mais il doit en assumer la responsabilité.

Pourriez-vous nous conseiller sur les positions et les responsabilités de chacun dans cette affaire.

Merci